

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET
FAMILIAL: ENTRETIEN D'AIDE – NIVEAU 3**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
Domaine : Sciences Psychologiques et de l'éducation

<p>CODE: 95 50 33 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} septembre 2020,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : ENTRETIEN D'AIDE – NIVEAU 3

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, dans le cadre du conseil conjugal, à la lumière d'un questionnement éthique :

- ◆ d'approfondir des techniques d'intervention et familial en matière d'accueil et d'entretien d'aide individuel et de couple ;
- ◆ d'expérimenter des techniques d'intervention relatives à l'analyse de la demande et l'accompagnement du couple dans la compréhension de ses difficultés ;
- ◆ d'expérimenter des méthodes d'intervention psychosociales en relation à leur cadre théorique de référence.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

A partir d'une situation professionnelle ou d'une mise en situation,

- ◆ mettre en œuvre des attitudes d'écoute et d'empathie ;
- ◆ réaliser une analyse de la demande explicite et implicite ;
- ◆ proposer des hypothèses de travail ;
- ◆ établir un cadre et une stratégie d'intervention appropriés ;
- ◆ repérer les potentialités et les freins de la personne ;
- ◆ identifier les normes, les valeurs et les cultures en jeu ;
- ◆ identifier les enjeux du système relationnel en présence ;
- ◆ choisir une approche à mettre en œuvre parmi celles vues au cours et de la justifier au regard de la situation.

- ◆ Analyser son insertion dans le milieu professionnel ;
- ◆ analyser des interventions réalisées en matière d'entretien d'aide individuel, d'accueil, de prévention ou d'animation
 - en précisant la demande explicite et implicite,
 - en identifiant les ressources de la personne,
 - en formulant les hypothèses de travail,
 - en exposant et justifiant des interventions ou des animations réalisées,
 - en évaluant le processus mis en œuvre ;
- ◆ identifier et d'évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle ;
- ◆ développer une réflexion critique sur son processus d'évolution professionnelle.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement :

- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide : niveau 2 » - 955029U36D1
- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'intégration » - 955034U36D1.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable,

*à partir d'une situation professionnelle ou d'une mise en situation impliquant un couple conjugal, parental ou familial,
dans le respect de l'éthique professionnelle,*

- ◆ de mettre en œuvre des attitudes d'écoute et d'empathie ;
- ◆ de réaliser une analyse de la demande explicite et implicite ;
- ◆ de proposer des hypothèses de travail ;
- ◆ d'établir un cadre et une stratégie d'intervention appropriés contribuant, s'il échet, à l'établissement de relations entre les parties et facilitant le lien entre les différents acteurs rencontrés;
- ◆ de repérer les potentialités et les freins des personnes et du couple ;
- ◆ d'identifier les normes, les valeurs et les cultures en jeu ;
- ◆ d'identifier les enjeux du système relationnel en présence ;
- ◆ de poser différentes hypothèses d'explication et d'intervention à partir d'au moins deux approches théoriques ou modèles d'intervention vus au cours ;
- ◆ de poser une réflexion sur ses besoins de formation et de développement en matière professionnelle.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des modèles,
- ◆ de l'intégration des concepts, techniques et démarches dans l'analyse et la formulation des hypothèses,
- ◆ de la finesse de l'analyse de la situation de couple,
- ◆ de la qualité de l'attitude et du positionnement professionnels.

4. PROGRAMME

4.1. Méthodologie spéciale : modèles d'intervention psychosociale

*A partir de situations de conseil conjugal rencontrées en stage ou proposées par le chargé de cours,
dans le respect de l'éthique professionnelle,*

l'étudiant sera capable :

- ◆ d'analyser les actions du conseiller conjugal en réalisant des liens pertinents entre la méthodologie d'intervention psychosociale et le cadre théorique de référence ;
- ◆ d'explicitier l'approche choisie et ses limites par une analyse comparée avec un autre modèle de référence ;
- ◆ de justifier l'approche choisie compte tenu du contexte et/ou d'élaborer des stratégies à mettre en place pour l'adapter ;
- ◆ de poser une réflexion critique sur les approches mises en jeu en les liant aux principes éthiques et déontologiques ;
- ◆ de préciser quelle(s) approche(s) lui semble(nt) mieux maîtrisée(s) par lui et adaptée(s) à sa fonction de conseiller conjugal et familial en se situant à titre personnel et professionnel.

4.2. Techniques d'intervention de couple

A partir d'une situation professionnelle ou d'une mise en situation impliquant un couple conjugal, parental ou familial, dans le respect de l'éthique professionnelle,

l'étudiant sera capable :

Au niveau de la prise en charge :

- ◆ d'accueillir une demande d'aide par une approche qui facilite l'expression des difficultés du couple ;
- ◆ d'identifier les éléments conscients, inconscients, explicites et implicites de la demande;
- ◆ d'élaborer un cadre d'intervention et d'en communiquer le sens aux clients ;
- ◆ d'accompagner le couple dans la prise de conscience et la compréhension de ses difficultés et de ses systèmes de fonctionnement ;
- ◆ d'accompagner les personnes et le couple vers leur autonomie en soutenant leur responsabilité et leur libre arbitre ;
- ◆ d'aider les personnes et le couple à découvrir leurs ressources, potentialités, freins... ;
- ◆ de réorienter, si nécessaire, les personnes et/ou le couple vers d'autres professionnels ;

Au niveau de sa pratique réflexive :

- ◆ d'explicitier le sens du cadre d'intervention, de l'introduire dans le processus de l'entretien et de préciser, selon les cas, les limites et contre-indications de la prise en charge ;
- ◆ de formuler des hypothèses de travail et de les vérifier ;
- ◆ d'identifier sa position tierce en consultation et veiller à son maintien au long du suivi ;
- ◆ d'identifier ses éventuelles difficultés d'écoute et de développer une démarche d'auto-analyse.

4.3. Développement personnel

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier ses besoins, ses attentes et ses limites en matière de consultation ;
- ◆ de repérer les images de couple et du couple parental qu'il porte en lui ;
- ◆ d'approfondir ses potentialités d'introspection ;
- ◆ de repérer les valeurs présentes dans sa pratique professionnelle ;
- ◆ de repérer l'apparition d'un éventuel contre-transfert dans les situations d'entretien ;
- ◆ de poser une réflexion sur ses besoins de formation et de développement professionnel et personnel.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé, pour les cours de méthodologie spéciale, de ne pas dépasser 18 étudiants par groupe.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<u>7.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Méthodologie spéciale : modèles d'intervention psychosociale	CT	F	50
Techniques d'intervention de couple	CT	B	40
Développement personnel	CT	B	30
<u>7.2. Part d'autonomie</u>		P	30
<u>Total des périodes</u>			150